



Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Présentation du Diagnostic / Etat des lieux

2eme FORUM PLUi:

REUNION PUBLIQUE DU 28 mai 2019

DAMPIERRE/LINOTTE



ORDRE DU JOUR

- 1. Qu'est ce que le PLUi?
- 2. Synthèse du diagnostic du territoire



QU'EST-CE QU'UN PLUi?

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est un document de planification au niveau intercommunal, qui permet d'établir un projet global d'urbanisme et d'aménagement. Il fixe les règles applicables lors de l'instruction des permis de construire sur l'ensemble du territoire.

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) remplace le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) depuis la loi SRU du 13 décembre 2000.

Le P.L.U. doit justifier du respect de l'article L.121-1 du Code de l'Urbanisme qui définit les principes généraux du droit de l'urbanisme. Au nombre de trois, ceux-ci visent à assurer :

- •l'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé et la préservation des espaces naturels,
- •la mixité sociale et urbaine,
- •une utilisation économe de l'espace.



QU'EST-CE QU'UN PLUi?

Le PLU devra prendre en compte notamment la diversification urbaine, la mixité de l'habitat, la maîtrise des déplacements ou encore la préservation des risques et des nuisances.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) se compose de plusieurs documents :



1. UN RAPPORT DE PRESENTATION

Le rapport expose l'état initial et le diagnostic environnemental, socio-économique, il précise les besoins du territoire, il présente et justifie des dispositions du P.L.U.i.



2. UN PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Il définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble du territoire pour les 10 à 15 ans à venir.



QU'EST-CE QU'UN PLUi?

Le PADD est la pièce maîtresse du futur PLUi, il est l'expression du projet communautaire et également, à long terme, le guide de l'évolution du PLUi.

Si les évolutions envisagées restent en cohérence avec les orientations générales du PADD, le PLUi fera l'objet d'une procédure de modification, si elles remettent en cause les orientations générales du PADD, le PLUi devra être totalement refondé au moyen d'une procédure de révision.

3. DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

Elles peuvent, par quartier ou par secteur, prévoir des actions et opérations d'aménagement.

4. DES PIECES REGLEMENTAIRES

Le PLUi est composé d'un plan de zonage et d'un règlement pour chacune des zones définies.

5. DES ANNEXES

Servitudes d'utilité publique, réseaux d'eau potable ou d'assainissement...







> LES GRANDS TRAITS DU TERRITOIRE

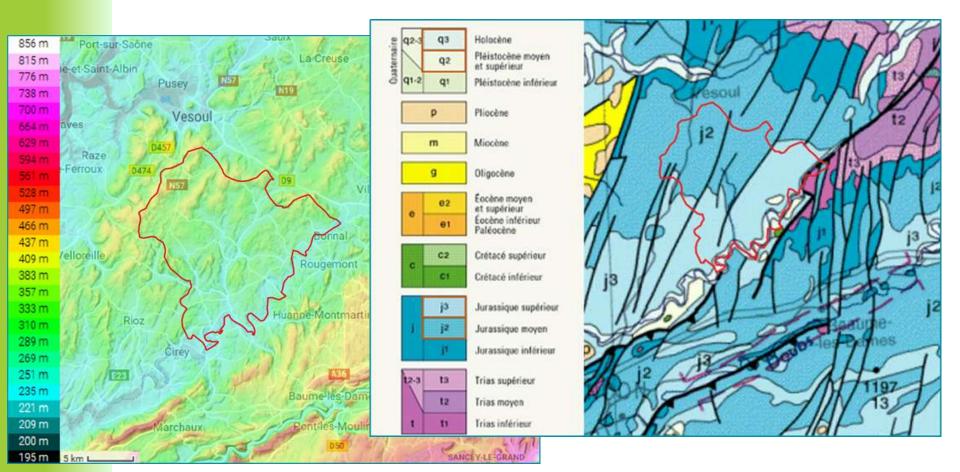


Relief et géologie

La CCPMC s'inscrit à cheval sur les plateaux de Haute-Saône et la vallée de l'Ognon.

Gradient nord-sud en termes de topographie.

Plateaux calcaires au nord / alluvions au niveau de la vallée de l'Ognon au sud.





Le Pays de Montbozon et du Chanois fait partie du Grand Bassin versant Rhône Méditerranée et est localisée dans le sous-secteur de la Saône. La CCPMC est couverte par 2 bassin-versants : celui de l'Ognon et celui du Durgeon.

La CCPMC est traversée par :

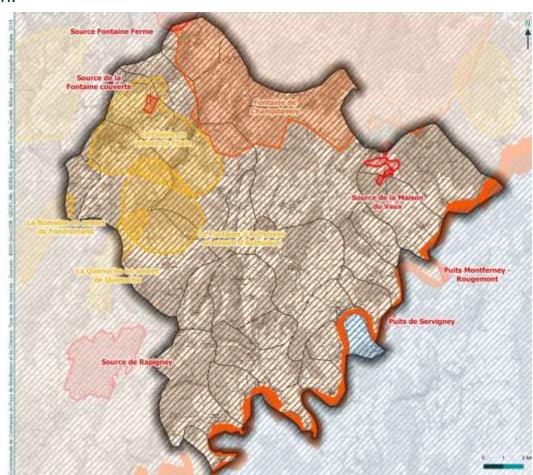
- l'Ognon
- 7 autres cours d'eau affluents de l'Ognon dont la Linotte et la Quenoche





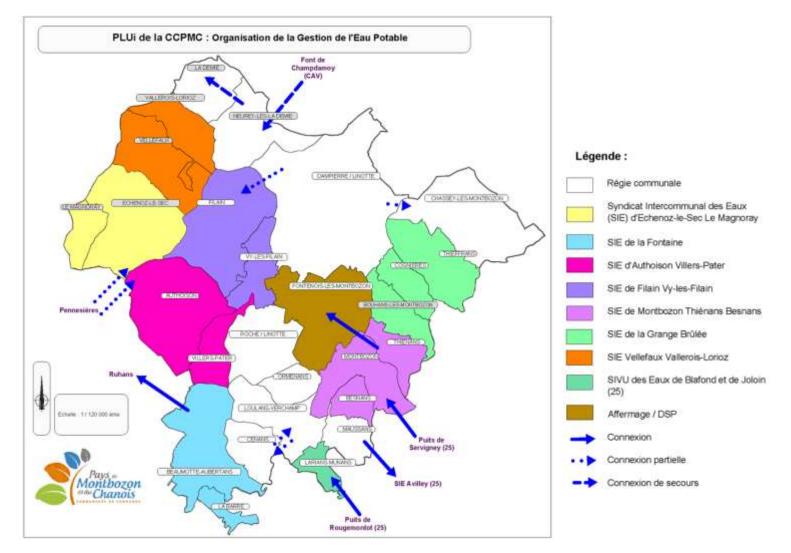
Le territoire est caractérisé par la présence de trois masses d'eau souterraines :

- les calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône,
- les calcaires, marnes et terrains de socle entre Doubs et Ognon,
- les alluvions de l'Ognon.



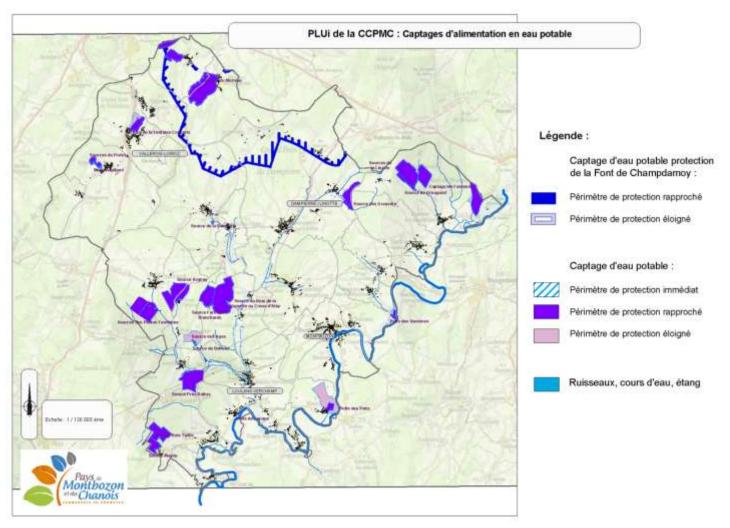


Il y a en tout sur le territoire 18 UGE (unités de gestion) desservant les communes de la CCPMC dont 16 sont localisées sur le territoire même de la Communauté de Communes.





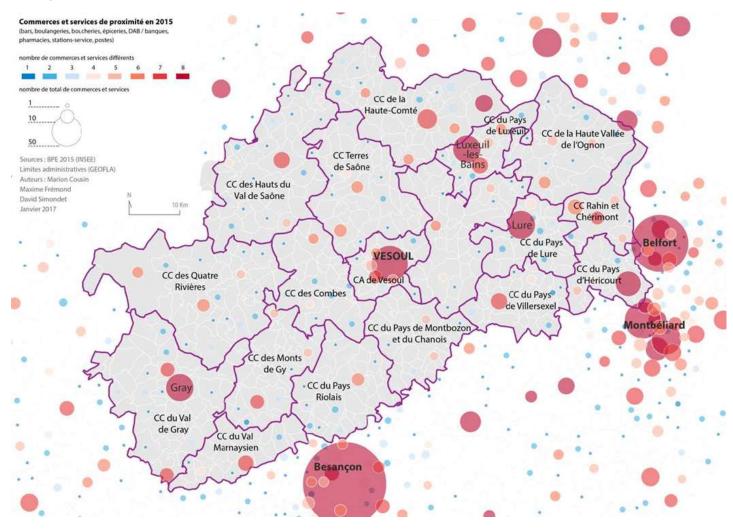
Parmi les 24 sources et puits présents sur la CCPMC, seul le captage de la source de la Saboterie à Filain n'est pas à ce jour protégé par un arrêté préfectoral régissant les DUP et définissant les périmètres de protection.





Equipements / services / polarités

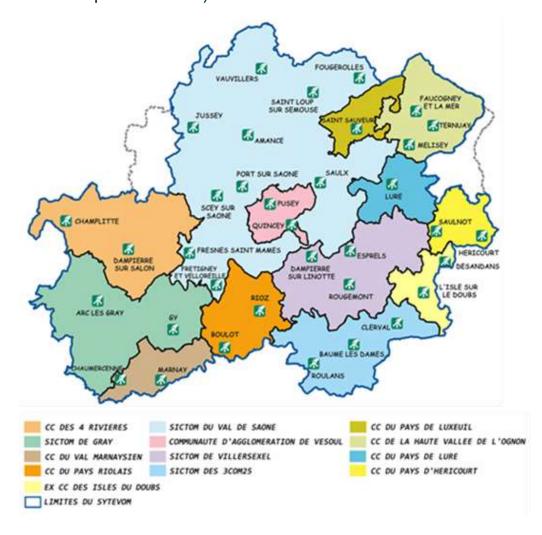
Des habitants qui se rendent soit sur Rioz, Villersexel, Vesoul ou encore Rougemont pour leurs achats hebdomadaires. Pour les gros achats, les habitants se rendent sur les pôles de Vesoul ou Besançon.





Services / équipements

La CCPMC est couverte par 2 SICTOM : celui du Val de Saône et celui de Villersexel. 1 déchetterie à Presle (hameau de Dampierre/Linotte).





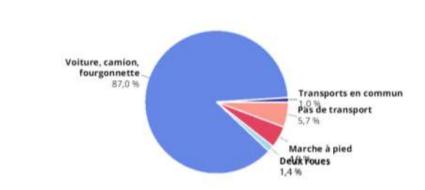
Déplacements / mobilité

En 2014, les actifs de la CCPMC se rendent majoritairement sur la CAV pour travailler tous les jours (> 800).

Le second pôle qui attire les actifs est celui de la CAGB (>500).



ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2014



Champ: actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi. Source: Insee. RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.

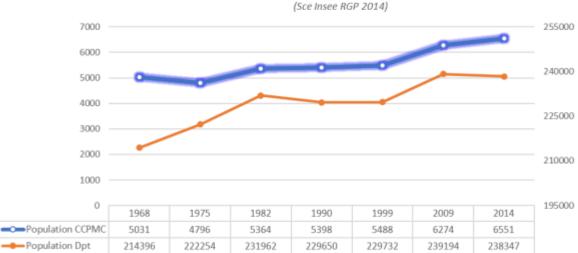
- Dampierre (132) et Vellefaux (116) fournissent le plus gros contingent d'actifs de la CCPMC vers la CAV.
- Beaumotte (88), puis Montbozon (55), Larians (52) et Loulans (50) fournissent le plus d'actifs de la CCPMC vers la CAGB. A noter la commune d'Authoison qui en fournit 40.
- La CCPR attire principalement des actifs de Loulans (30) et Beaumotte (20) .



>UN TERRITOIRE QUI SE DEVELOPPE, UN TERRITOIRE EN MUTATION



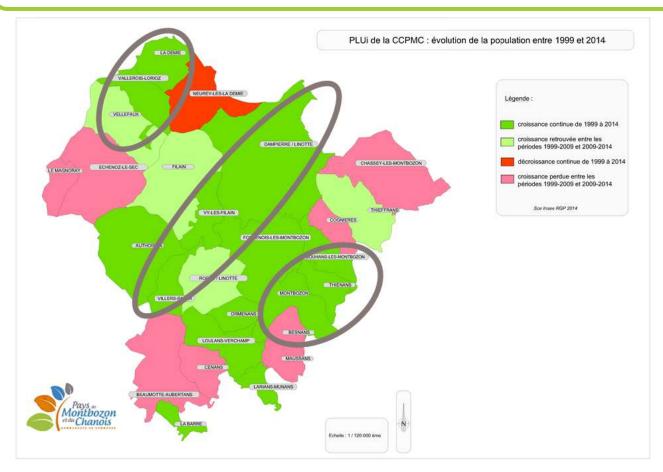
Evolution de la population depuis 1968 sur la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois



- La CCPMC compte 6551 habitants en 2014 (+ 277 habitants et +4,4% par rapport à 2009)
- Croissance démographique nette depuis 1999
- Un rythme de développement de 0,6%/an entre 2010 et 2015 dû au solde migratoire



- Des dynamiques démographiques qui se portent : au contact de Vesoul avec La Demie/Vallerois, sur un pôle Bouhans/Thienans/Montbozon, et sur un axe Dampierre/Authoison avec des petites communes comme Villers-Pater et Vy-les-Filain qui progressent. Il faut également ajouter la commune de Larians.
- A l'inverse des franges du territoire comme le secteur Le Magnoray/Echenoz, le secteur Beaumotte/Cenans, le secteur Maussans/Besnans ou encore Chassey/Cognières régressent.



Dampierre la plus peuplée : 805 habitants

Villers-Pater la moins peuplée : 47 habitants

Larians-Munans la plus dense : 97 hab/km²



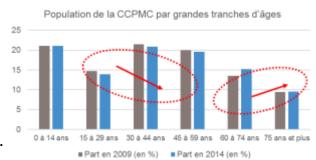
	Population on 1999	Population en 2009	Population en 2014	Variation annuelle moyenne de la population 1999- 2009 (en %)	Variation annuelle moyenne de la population 2009- 2014 (en %)
ССРМС	5 488	6 274	6 551	+1,3	+0.9
CC du Pays Riolais	8 774	11 164	12 181	+2.4	
Aire Urbaine de Vesoul	57 311	59 244	59 439	+0,3	+0,1
Haute-Saone	229 732	239 194	238 347	+0,4	-0,1

• La CCPMC présente un **dynamisme démographique à l'image** de celui de la **CCPR voisine** même si, en termes de proportion, il est **moitié moins important**.

La **situation géographique de la CCPMC**, entre Vesoul et Besançon, similaire au Pays Riolais, même si plus à l'écart des axes de communication, joue en faveur de son dynamisme démographique.

Une population à la fois jeune et âgée.

Un nombre moyen d'occupants par résidence principale qui tend à diminuer depuis 1968, de 3,2 à 2,4 personnes en 2014.



Des nouveaux ménages qui s'installent dans l'ex Chanois et avancent un niveau de revenus supérieur.



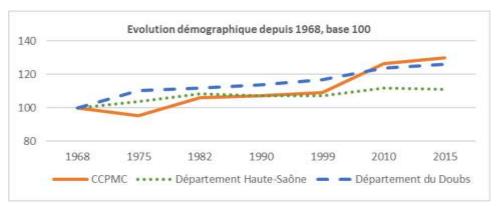


Figure 1 – La population pourrait baisser d'ici 2050 Évolution de la population en Haute-Saône à l'horizon 2050

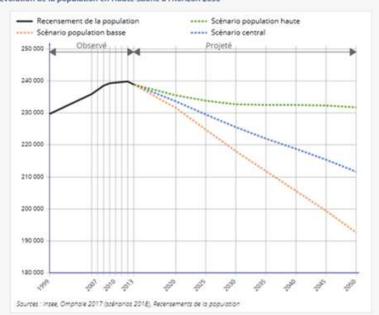
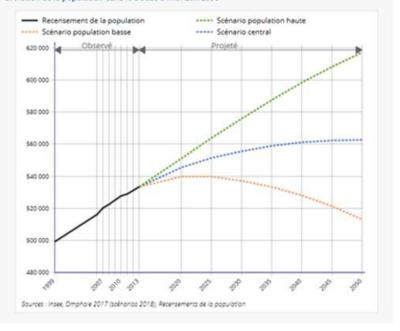
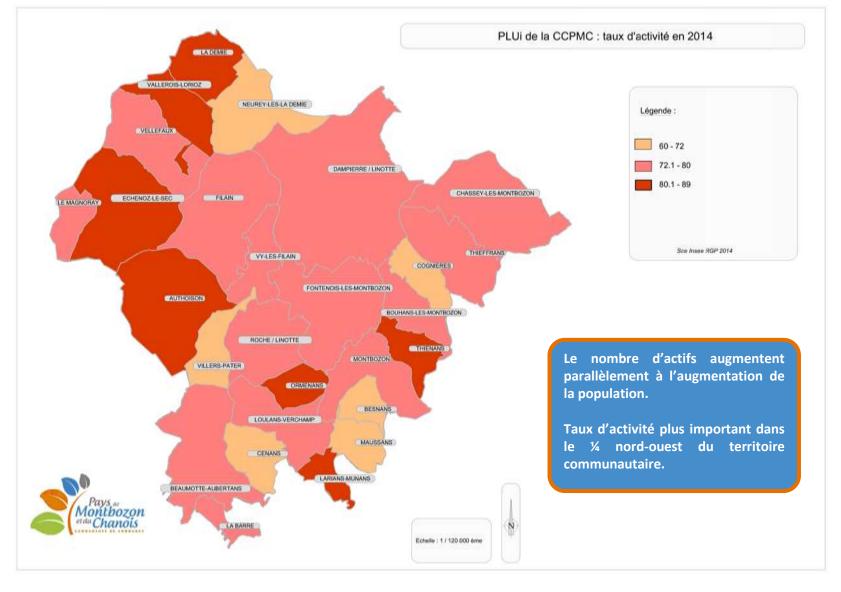


Figure 1 – La population augmenterait d'ici 2050 Évolution de la population dans le Doubs à l'horizon 2050

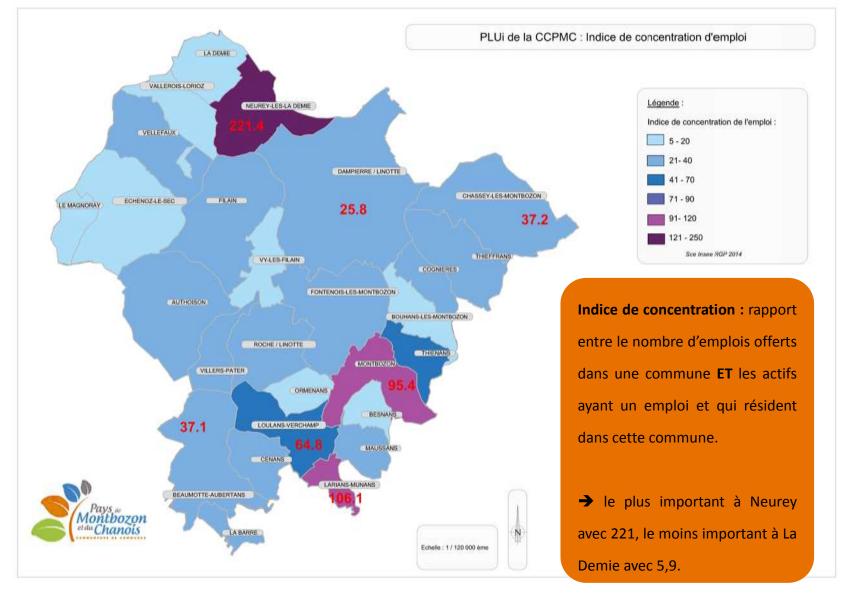


Entre 2020 et 2030 : -0,3%/an pour le 70 et +0,3%/an pour le 25



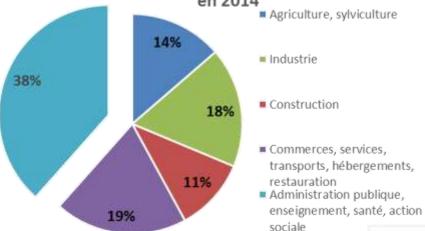








Emplois / secteurs d'activité sur la CCPMC en 2014

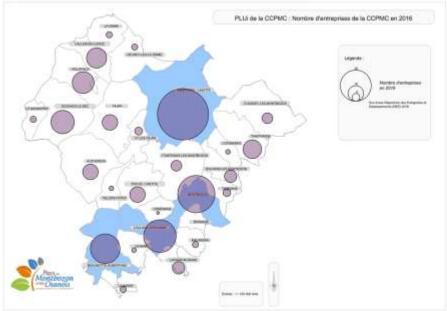


A l'échelle de la CCPMC, 248 entreprises en 2016. 40% des entreprises sur 4 communes (Dampierre (33), Montbozon (24), Loulans (21), Beaumotte (19)).

La CCPMC, un territoire qui a fait sa mue

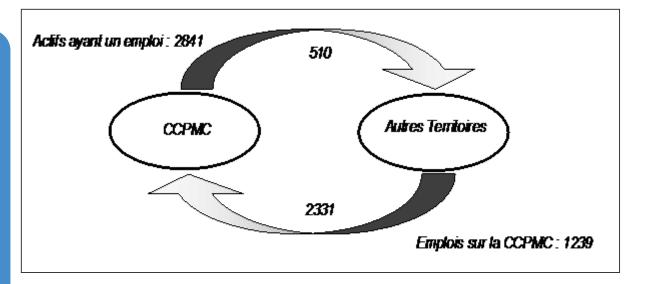
En **2006**, c'est l'**Agriculture** qui pèse **65**% des emplois. En **2014**, c'est le **secteur tertiaire** (Administratif + Commerces, services) qui a remplacé l'Agriculture avec **57**% des emplois.

Dans le secteur « Administratif » près de 80% des emplois sont occupés par des femmes.

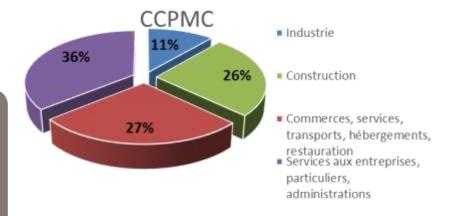




Environ 82% des actifs occupés résidant sur la CCPMC occupent emploi extérieur territoire au communautaire notamment dans les agglomérations bisontine ou vésulienne ce qui impliquent d'importantes migrations domicile travail.

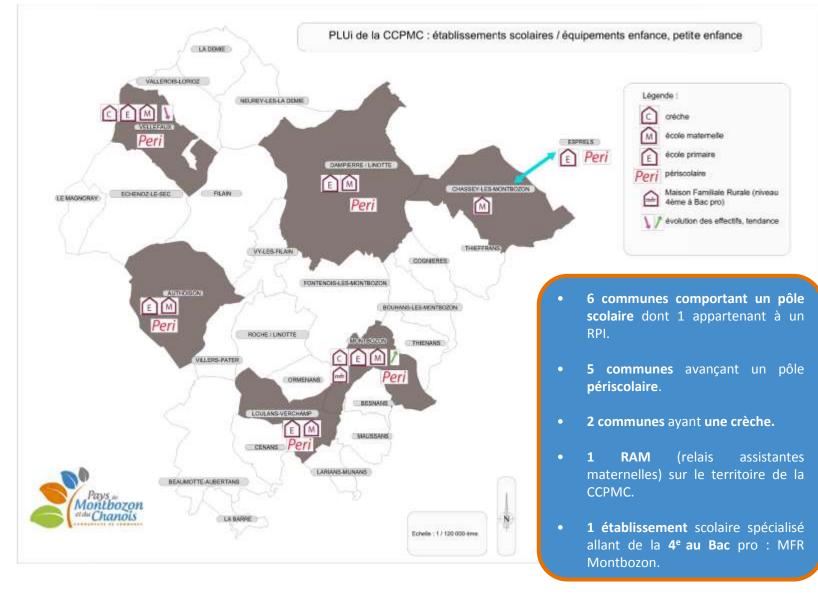


Sur la CCPMC, le secteur de la construction est surreprésenté par rapport à d'autres échelons territoriaux, contrairement au tertiaire et notamment les services et administrations.





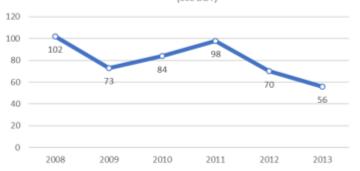
Equipements / services / polarités



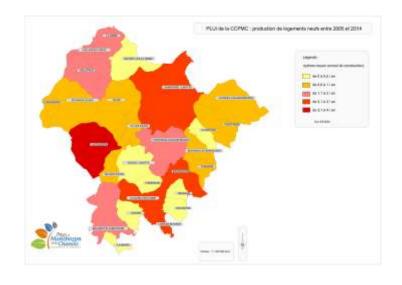


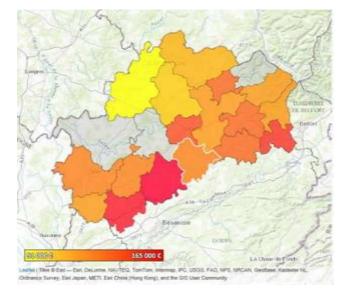
Habitat





Entre 2005 et 2014 on a globalement peu construit dans le secteur sud de la CCPMC.





- Marché foncier : une offre qui reste attractive par rapport à des secteurs comme Rioz (55 à 65€/m²)
 - En moyenne, environ 28€/m²
- Marché locatif : une offre qui reste modeste voire absente dans certains secteurs de la CCPMC (nord-est)
 - -En moyenne, environ 580€/logement (logement de 90 m² en moyenne)
- Marché de « l'occasion » : une offre relativement importante
 - -En moyenne, environ 150 000€ / opération, le plus souvent 110 000 à 150 000€ pour un bien courant habitable sans travaux.

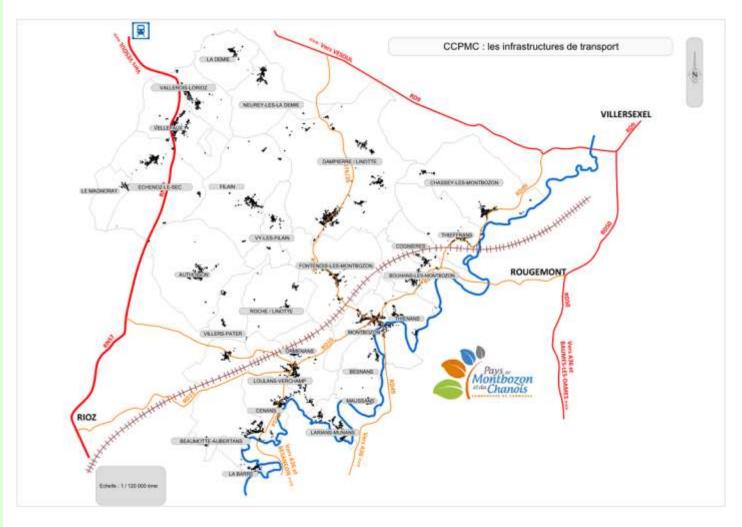


➤ UN CADRE DE VIE, DES ATOUTS SUR LEQUELS S'APPUYER, DES POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT CERTAINES



Déplacements / mobilité

Un axe majeur à l'Ouest avec la RN57, la LGV au Sud qui traverse le territoire. 55% des communes de la CCPMC se situent à 25 mn ou moins d'un échangeur autoroutier.





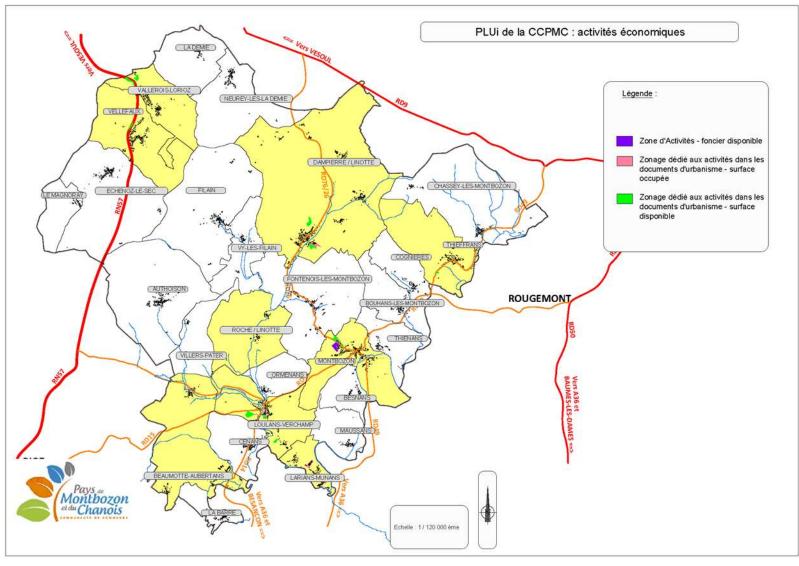
Economie / foncier

- Consommation foncière 2006-2016
 - ☐ Totale : 31,23 ha, dont 15,76 ha hors agriculture
 - ☐ Activités non agricoles ou touristiques : 7,6 ha (24 %), soit moins de 0,8 ha /an
 - Montbozon: 1,6 ha
 - Larians-Munans: 2,4 ha
 - Vellefaux : 0,98 ha
 - ☐ Equipements publics: 8,1 ha
- Disponibilités foncières spécifiques (NAX, UX, UY; 1NAy; 2NAy; 1AUx; secteur constructible de la carte communale dédié aux activités)
 - ☐ Totale : **30,76 ha**, sur 6 sites
 - ➤ Loulans-Verchamp : 7,9 ha, soit environ 26 %
 - Montbozon: 9,6 ha, soit environ 31 % (dont 5 ha dans la ZA)
 - > Dampierre: 5,98 ha, soit environ 19%
 - > Thieffrans: 0,68 ha, soit 2,2%
 - Vallerois-Lorioz : 5,4 ha, soit 17,5 % (impactés par le projet de la déviation Est de l'agglomération vésulienne)
 - > Vellefaux: 1,2 ha, soit 3,9%
- Quasi-inexistence de logements artisanaux vacants
- Commerces vacants concentrés essentiellement sur Montbozon





Economie / foncier

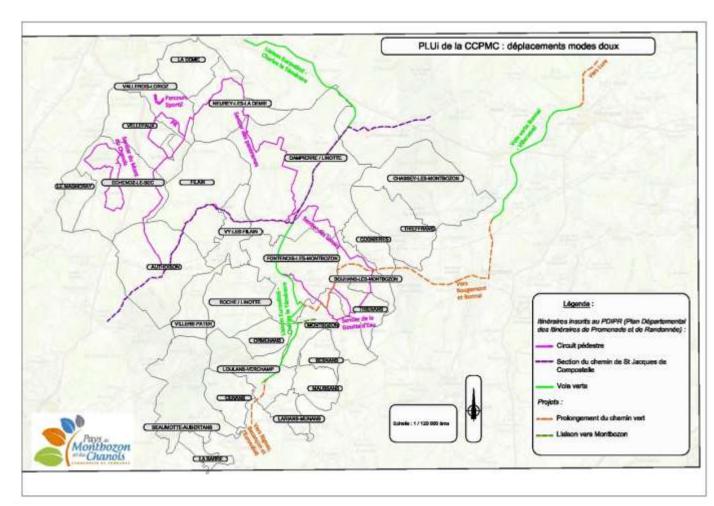




Mobilité / Tourisme

4 sentiers sur la CCPMC inscrits au PDIPR, 2 sentiers communaux, Sentier de St Jacques de Compostelle qui traverse 4 communes, Chemin vert (liaison Eurovélo6 (vallée du Doubs) à la voie verte V50 Charles le Téméraire (Rives de Saône)).

Projet de jonction entre le chemin vert et la voie verte Rougemont/Vi llersexel/Lure





Economie / agriculture

Environ 10 800 Ha d'espaces agricoles (45% du territoire) – environ 10 300 Ha déclarés dont 50 % de prairies.

89 % des surfaces sont mises en valeur par des exploitations ayant leur siège sur la CCPMC.

130 Ha en moyenne/structure (+ 7 Ha en 5 ans).

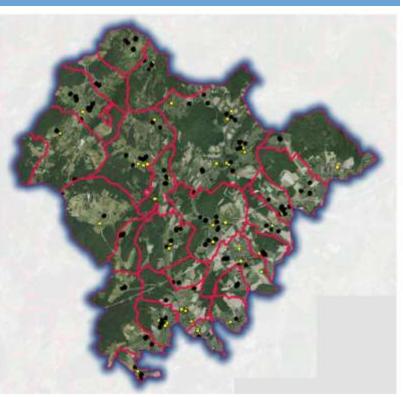
Près de 140 structures ont leur siège sur la CCPMC

30 exploitations (20 %) commercialisent en circuit court.

16 fermes en AB, 20 % de la SAU.

386 bâtiments recensés dont 161 bâtiments soumis aux ICPE (dont 88 d'élevage), et 60 bâtiments d'élevage soumis au RSD.

42 structures ayant des bâtiments sur la CCPMC sont soumises aux ICPE.

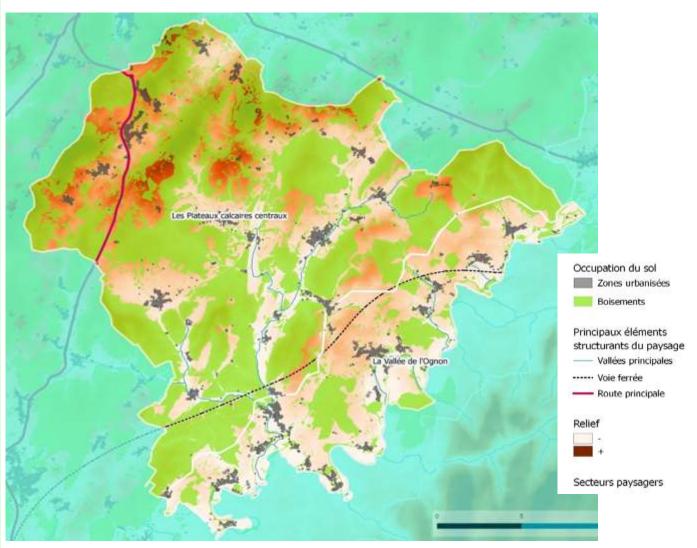






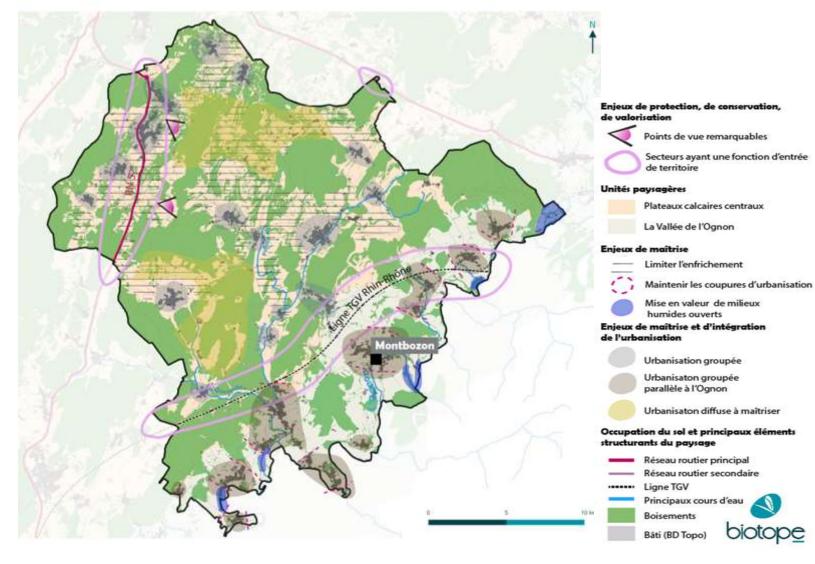
Paysage

2 grandes unités paysagères : les plateaux calcaires centraux et la vallée de l'Ognon.





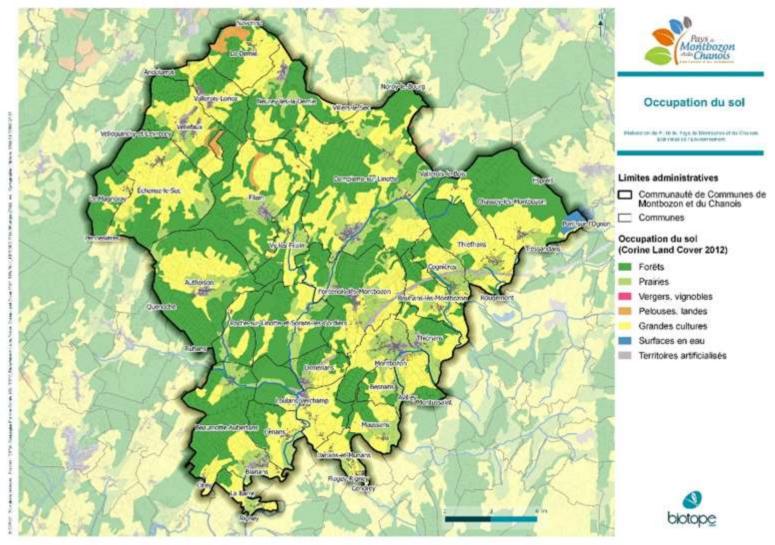
Paysage





Patrimoine naturel / biodiversité

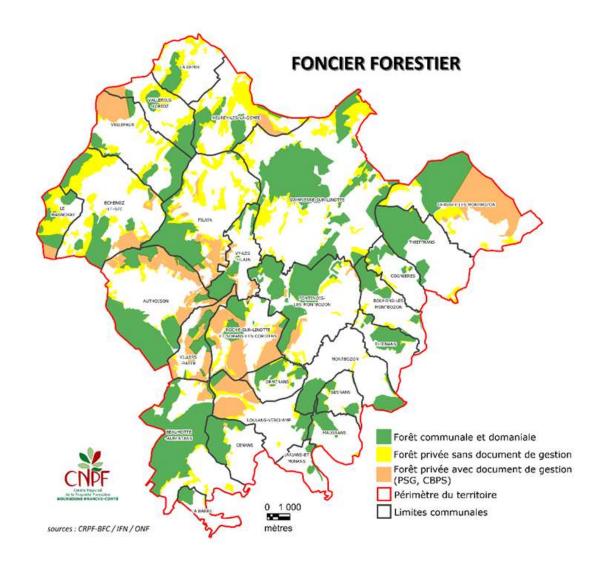
Un territoire où les forêts représentent 50% de la surface, les milieux ouverts 43,6% (24% prairies, 19% grandes cultures), les zones humides 3%.





Patrimoine naturel / biodiversité

Des boisements pour moitié publics (51,2%).





Patrimoine naturel / biodiversité

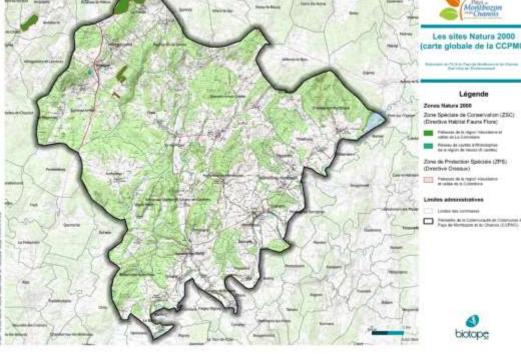
3 sites Natura 2000 (pelouses sèches régions Vesoul + cavité rhinolophes)

2 APB (arrêté de protection de biotope) : Vellefaux + ruisseau de Chassey



4 ZNIEFF de type 1

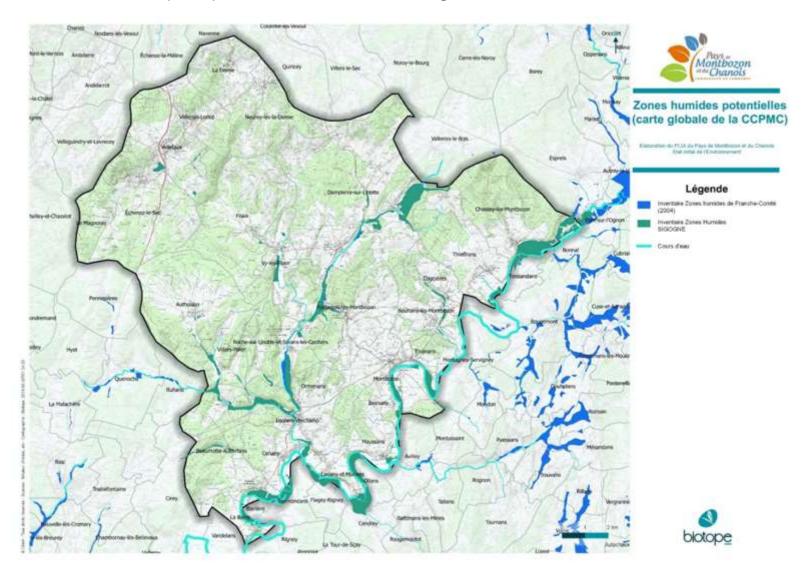
1 ZNIEFF de type 2





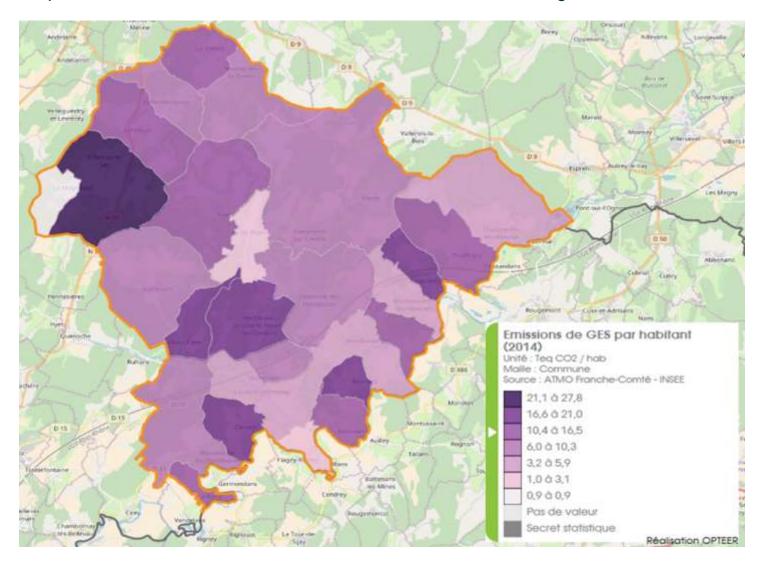
Patrimoine naturel / biodiversité

Des zones humides principalement aux abords de l'Ognon, de la Linotte et de la Quenoche





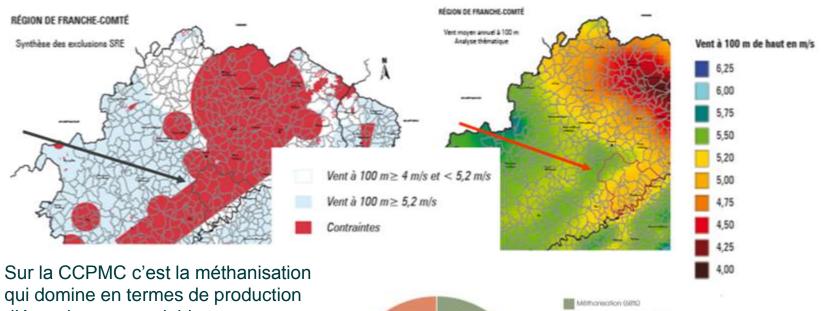
Emissions de GES : ces émissions sont principalement liées aux déplacements, notamment la forte dépendance des habitants à la voiture individuelle, et au chauffage.





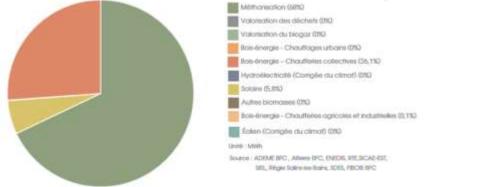
Il ressort que le Pays de Montbozon et du Chanois présente peu de zones potentiellement favorables au développement éolien.

Gisement éolien franc-comtois (SRE-FC)



d'énergies renouvelables.

Pour autant la filière bois énergie représente un vrai potentiel en partie exploitée avec 7 chaufferies bois collectives et industrielles sur le territoire.



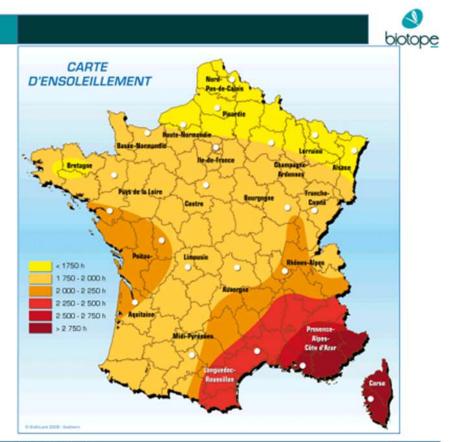


La filière solaire reste à développer sur la CCPMC → pose de panneaux solaires au niveau du pôle éducatif de Loulans-Verchamp.

Solaire

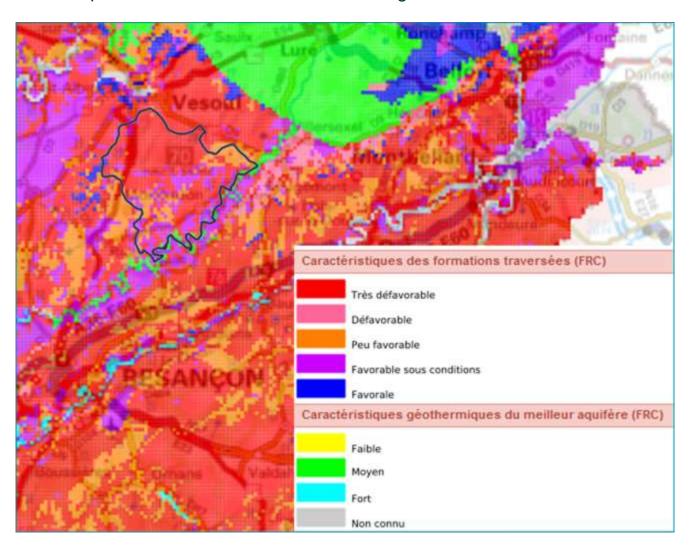
48 installations solaires

photovoltaïques ont été recensées en 2015 sur la CCPMC, totalisant 0,19 MW de puissance totale





D'après les données du BRGM et de l'ADEME, le territoire de la CCPMC se situe sur un socle globalement peu favorable à très défavorable à la géothermie.





Patrimoine

Le patrimoine archéologique : Site remarquable de Chassey notamment, 26 communes sur 27 avancent des vestiges (toutes sauf La Demie).

Le patrimoine bâti :

- 2 sites d'intérêt tout particulier : Château et village de Filain, Bourg de Montbozon
- 1 village reconnu « Cité de Caractère BFC » : Montbozon
- De nombreux autres éléments remarquables omniprésents : fontaines, lavoirs/abreuvoirs;
 patrimoine cultuel





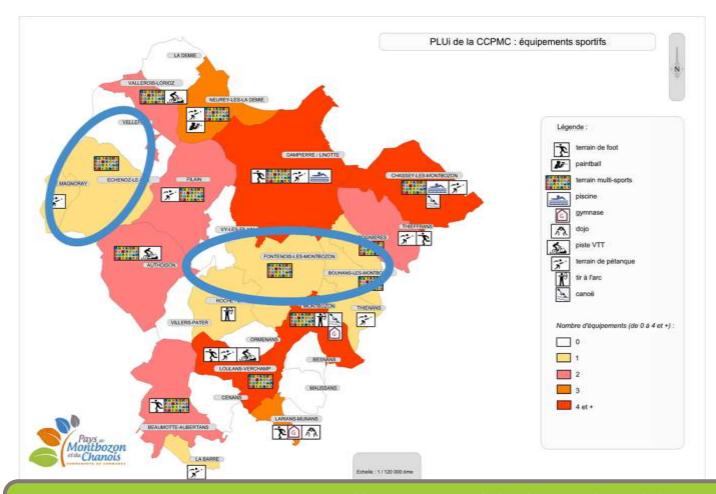




DES FAIBLESSES A APPREHENDER, DES ENJEUX A PRENDRE EN COMPTE



Equipements / services / polarités

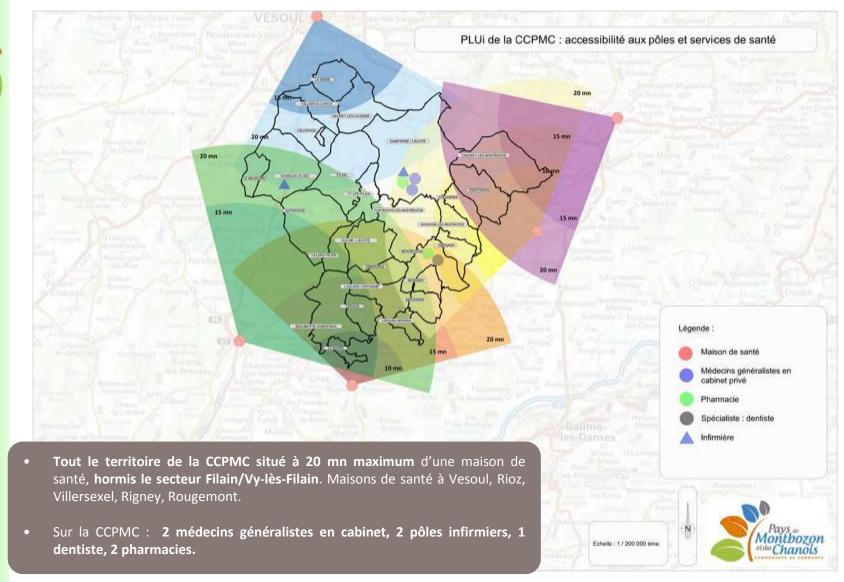


1 MSAP itinérante : Montbozon, Dampierre, Vellefaux, Beaumotte Chassey.

- 8 communes soit 30% qui ne comportent pas d'équipements sportifs (privé ou public). 52% (14) des communes qui ne comportent pas de terrains multi-sport.
- 1 piscine, 1 baignade aménagée en plan d'eau, 2 gymnases (Larians, Montbozon) sur la CCPMC.
- Sous-équipement dans le secteur de l'ex Chanois ou au centre du territoire.



Equipements / services / polarités





Déplacements / mobilité

Mobilités alternatives :

- 12 lignes desservant les pôles scolaires CCPMC, 12 lignes desservant les collèges et les lycées environnants. Lignes théoriquement accessibles à tous.
- Pas de Transport A la Demande.
- Taxis: 4 sur le territoire.
- 1 aire de covoiturage à Vellefaux.
 - Pas de desserte ferrée sur la CCPMC

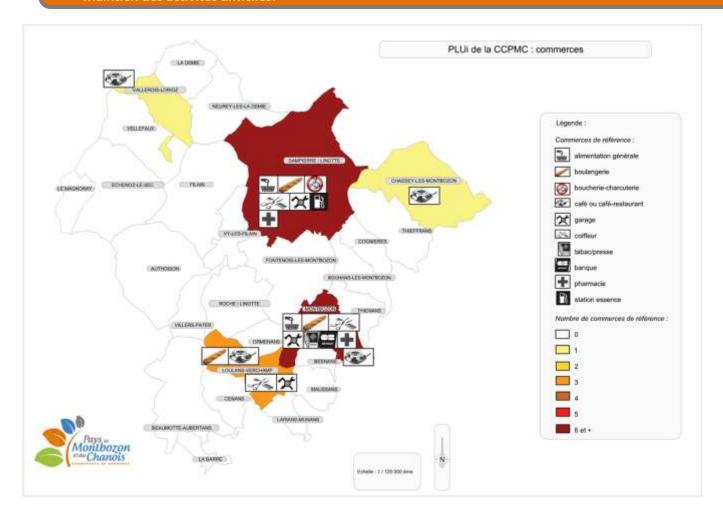
Accessibilité acceptable pour la majorité des communes :

- 18 communes à moins de 35 mn d'une gare TGV (gare Besançon Franche-Comté TGV) soit 2/3 des communes
- 1 commune à 50 mn de la gare Belfort-Montbéliard TGV
- 9 communes à 20 mn ou moins de la gare de Vesoul : ligne Intercités Paris-Belfort + TER Vesoul-Belfort soit 1/3 des communes



Equipements / services / polarités

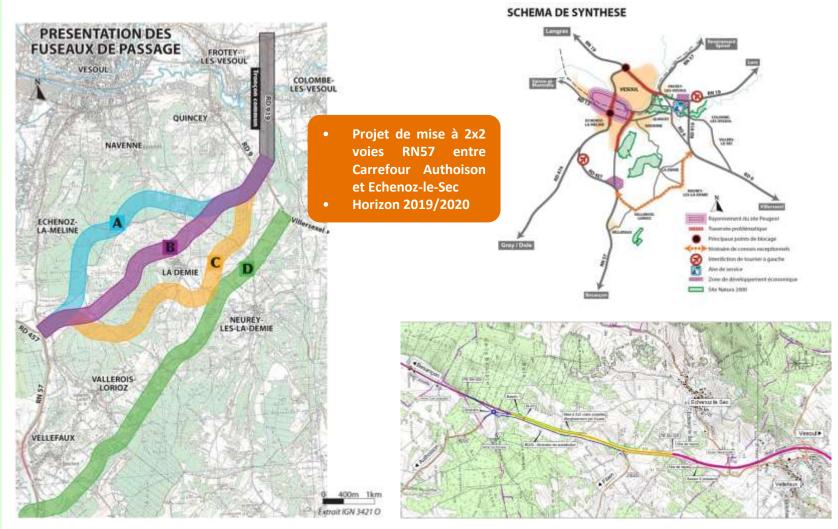
- 18% des communes (5) qui comportent des commerces.
- 2 pôles dominant Montbozon et Dampierre, 1 pôle intermédiaire Loulans.
- Maintien des activités difficiles.





Déplacements / mobilité

Projet de déviation Est de Vesoul qui s'inscrit dans le cadre des réflexions menées sur l'ensemble de l'itinéraire RN57 entre Remiremont et Besançon.

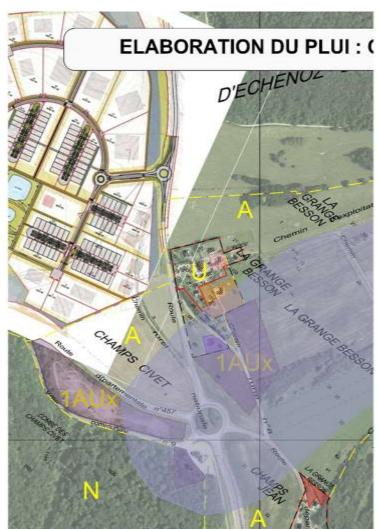




Economie / foncier

- 2 projets qui peuvent influer sur le développement économique du territoire :
- ZAC Echenoz Sud de la CAV / contournement Vesoul
- Giratoire Authoison / mise à 2x2 voies RN57

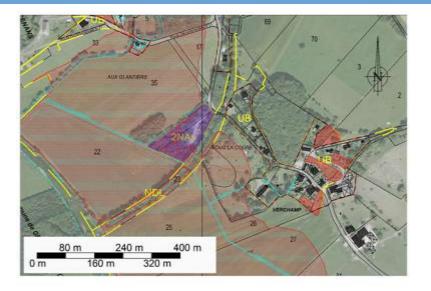




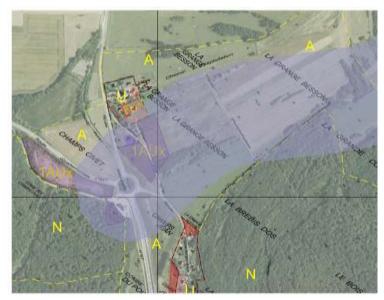


Economie / foncier

Gestion des conflits économie
 / environnement - risques



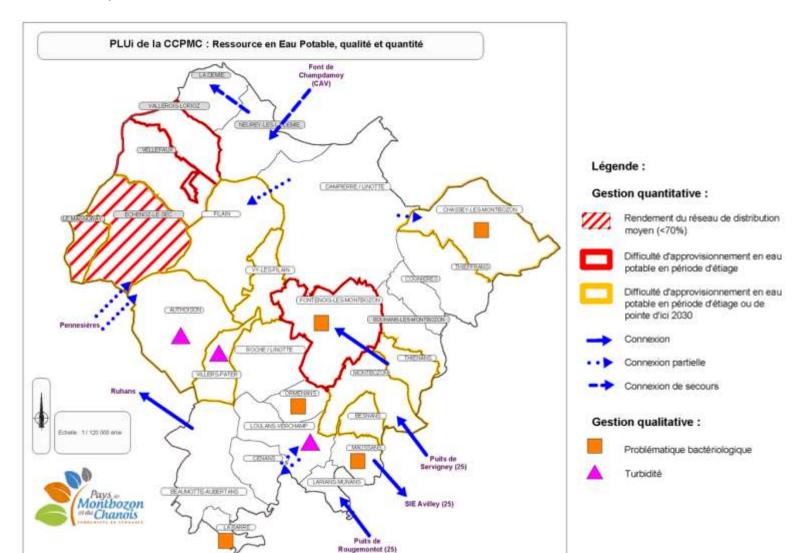
- Gestion des conflits économie / projets infrastructures
 - ☐ Exemple de la zone dédiée aux activités à Vallerois-Lorioz concernée par le projet de contournement routier Est de l'agglo vésulienne.





Ressource en eau

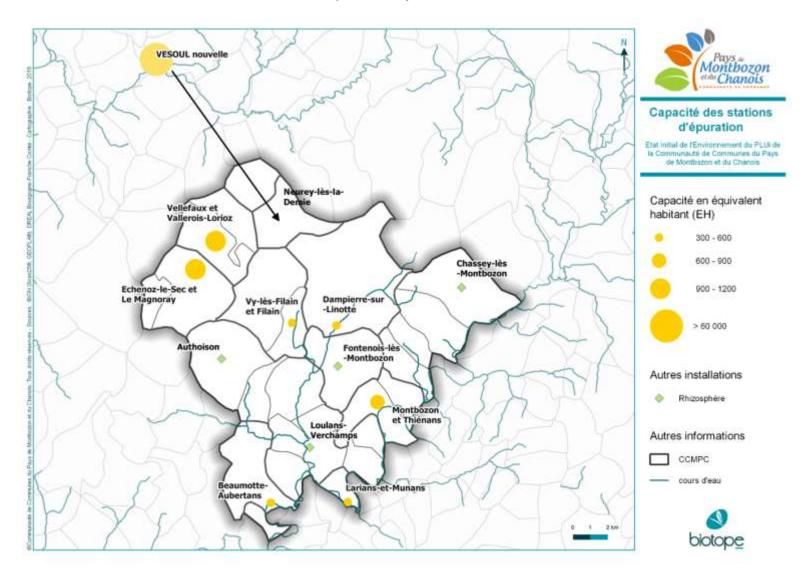
Ressources potentielles futures à horizon 2030



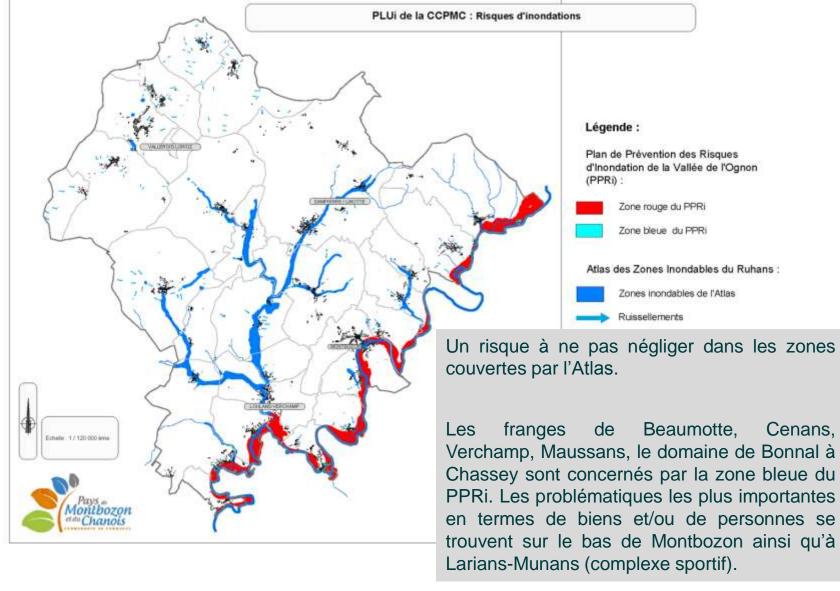


Ressource en eau

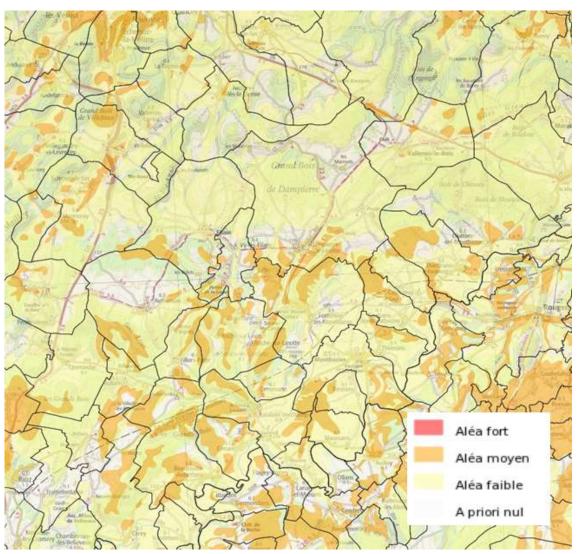
4 stations sont amenées à évoluer : Dampierre, Vy/Filain, La Barre, Beaumotte.









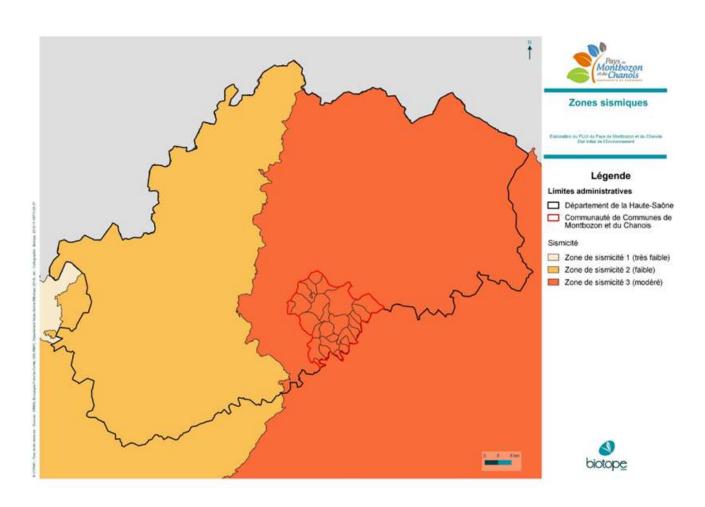


Divers aléas de mouvements de terrains :

- Aléa chute de blocs (Cavités de Beaumotte, Filain, Dampierre),
- Aléa glissement (coteaux vallée Ognon)
- Aléa retrait/gonflement argiles (aléas moyen sur La Demie, Beaumotte, Chassey, Dampierre, Echenoz-le-Sec)
- Aléa effondrement (zones à enjeux à Montbozon, Authoison notamment)

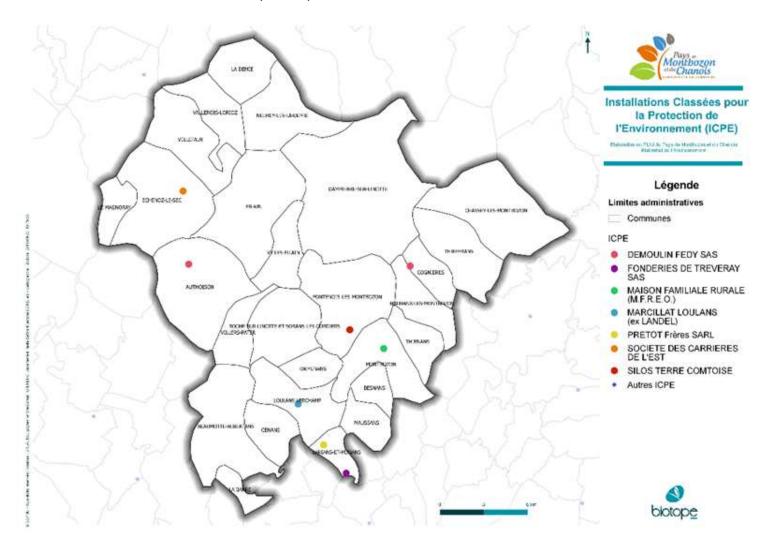


Un territoire classé en risque sismique modéré.



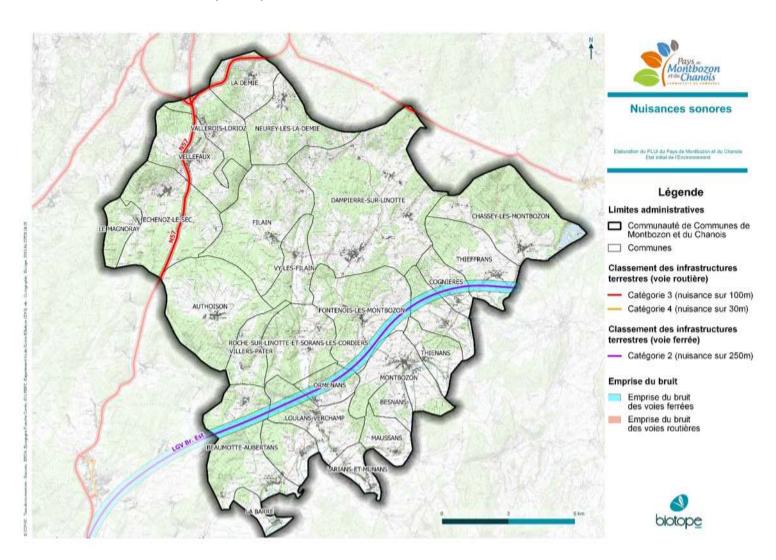


9 sites présentant des risques industriels répertoriés comme Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)





Des nuisances sonores principalement liées à la RN57 et la LGV.

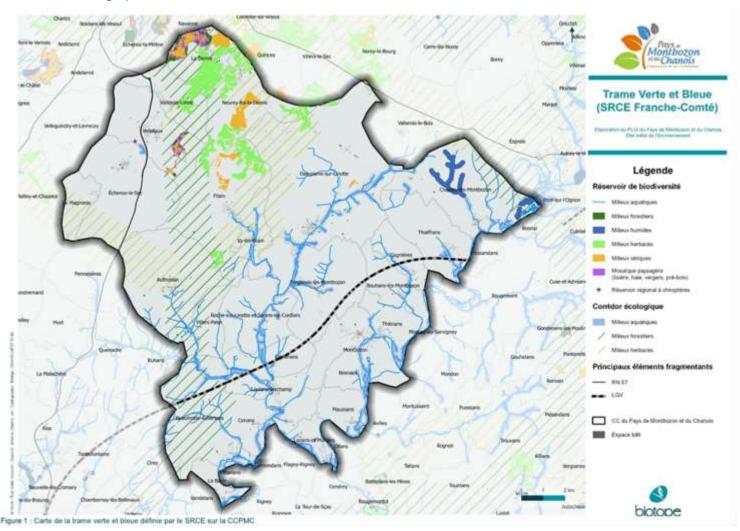




Biodiversité / continuités écologiques

Des continuités écologiques principalement assurées par les massifs forestiers mais certains enjeux au niveau des milieux ouverts et des zones humides.

Fragmentation écologique modérée, essentiellement LGV et RN57.





Un climat amené à évoluer d'ici 2050 sur la CCPMC avec :

- 1 hausse des température moyennes,
- 1 augmentation des précipitations hivernales
- 1 diminution des précipitations annuelles.







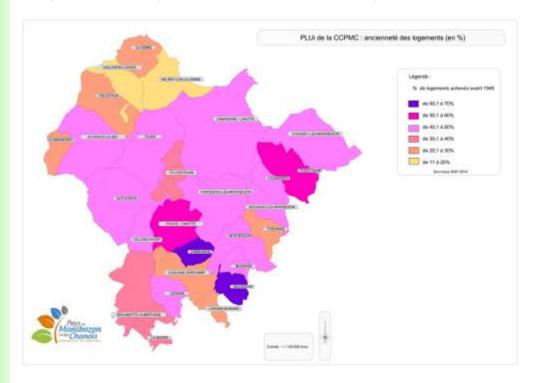
Habitat

Une part de logements locatifs qui stagne et de logements HLM qui baisse, et ce alors que le nombre total de logements augmente.

Les logements de grandes tailles sont les plus représentés, notamment les 5 pièces et plus, avec 62,5% du total en 2014.

Evolution 2009/2014 : une majorité de constructions de logements de grande taille, de 4 à 5 pièces et plus (+124 logements).

Augmentation également du nombre de logements de petite taille (1 et 2 pièces).

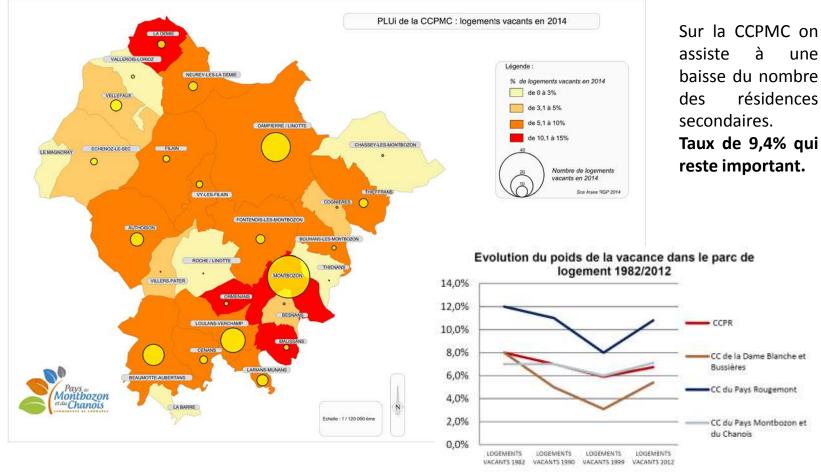


Sur la CCPMC les logements construits entre 1946 et 1990 représentent près de 35%. La part des logements anciens (avant 1946) représente quant à elle environ 37%.



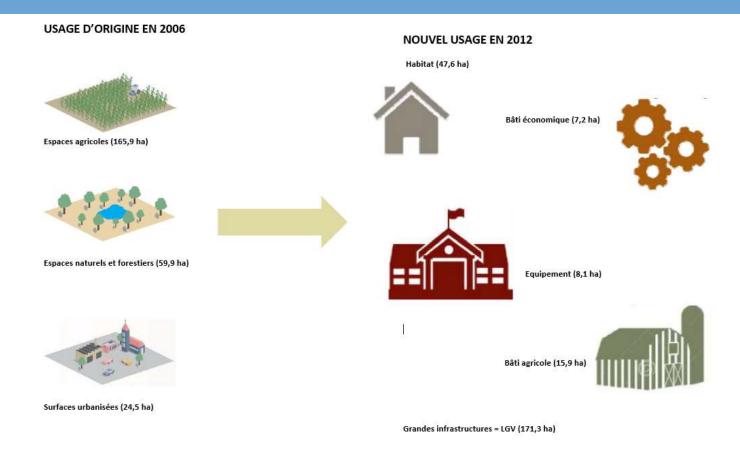
Habitat

• Sur la CCPMC le taux de logements vacants en 2014 est 7% soit 220 logements mobilisables en théorie. A titre de comparaison, la Haute-Saône présente un taux de vacance de 9,8%, l'Aire Urbaine de Vesoul 8,3%, tandis que la CCPR présente un taux semblable de 7,3%.





Consommation foncière



- 305 logements sur la période, pour 47,6 ha consommé.
- ➤ Environ 1/3 des logements en densification et 2/3 en extension.
- ➤ En moyenne 1560 m²/logement neuf construit. On consomme plus en extension qu'en densification (respectivement 1623 ha/lgt contre 1403 ha/lgt).
- ➤ Larians-Munans est la commune où on a le plus consommé en extension pour des logements (5,4 ha), pour des activités (2,44 ha). Vallerois-Lorioz est celle qui a le plus consommé en densification pour les logements : 2,4 ha.



Bilan des documents d'urbanisme existants

On retiendra que la CCPMC avance un potentiel de près de **190 ha** aujourd'hui dans les différents documents d'urbanisme.

Ce sont même près de 116 hectares qui sont aujourd'hui théoriquement constructibles immédiatement dans les documents d'urbanisme existants (secteur constructible de la carte communale ou zone U). Les plus importantes potentialités se trouvent à Beaumotte (11,87)ha), Montbozon (15,4)ha) et Dampierre/Linotte (8,9 ha).

Si l'on considère les potentialités totales (à court ou long terme) les gisements les plus importants se trouvent à Montbozon (36 ha), Dampierre/Linotte (24,4 ha), Beaumotte-Aubertans (20,97 ha) et Loulans-Verchamp (14,9 ha).

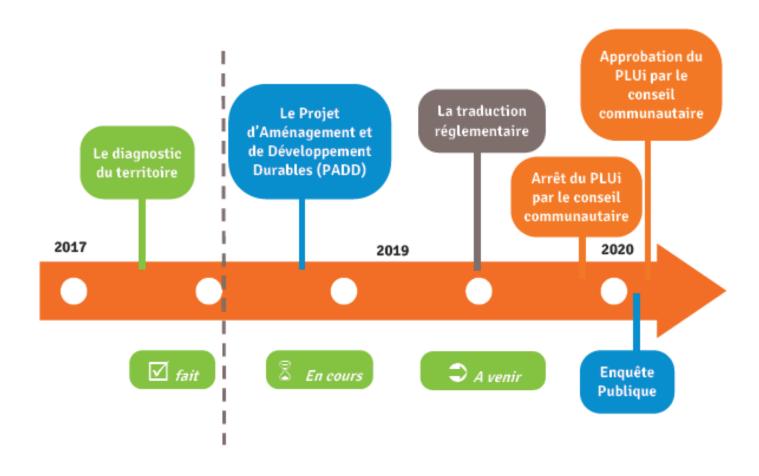
(en ha)	Secteur constructible (carte communale)	Zone U	Zone 1NA	Zone 2 NA	Zone NAB	Zone 1AU	Zone 2AU	TOTAL
Le Magnoray		2,4				0,9		3,3
La Barre		2,6	1,7					4,3
Vy-lès-Filain	2,7							2,7
La Demie		0,7				1,2		1,9
Beaumotte-Aubertans		11,87	7,9	1,2				20,97
Montbozon		15,4					20,6	36
Bouhans-lès-Montbozon	3,8							3,8
Fontenois-lès-Montbozon	4,8							4,8
Besnans	1,9							1,9
Dampierre-sur-Linotte		8,9		0,1	15,4			24.4
Filain		2,5	1,9					4.4
Neurey-lès-la-Demie		3,6				2,1		5,7
Chassey-lès-Montbozon	7,9							7,9
Villers-pater	1,8							1,8
Cenans		3,6	3,6					7,2
Thiénans	2,5							2,5
Loulans-Verchamp		4,2	7,2	3,5				14,9
Authoison	6,2							6,2
Roche-sur-Linotte-et-Sorans- les-Cordiers	2,3							2,3
Larians-et-Munans	5,8							5,8
Ormenans	2,7							2,7
Thieffrans	3,3							3,3
Maussans	2,3							2,3
Cognières	3,6							3,6
Vallerois-Lorioz		4,1				0,8		4,9
Vellefaux		3,7				2,7		6,4
Échenoz-le-Sec		1				1	1	3
TOTAL	51.5	64,57	22.3	4,8	15,4	8,7	21.6	189



> SUITE DE LA DEMARCHE PLUI



LA SUITE...





LA SUITE...

Samedi 8 juin à 9h00

à la CCPMC

atelier PADD avec les habitants





La parole est à vous!